



## AVIS AUX MÉDIAS

### **Publication du Sommaire des dépenses des députés, des présidents de séance et des agents supérieurs**

*Ottawa (Ontario) – Le 10 décembre 2020*

L'honorable Anthony Rota, Président de la Chambre des communes, a annoncé aujourd'hui que le *Sommaire des dépenses* des députés, des présidents de séance et des agents supérieurs de la Chambre est désormais consultable sur le site [noscommunes.ca](http://noscommunes.ca).

Le [Sommaire des dépenses des députés, des présidents de séance et des agents supérieurs de la Chambre](#) a été publié dans son nouveau format en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information* et porte sur le deuxième trimestre de l'exercice 2020-2021.

#### **Ces publications comprennent trois rapports détaillés :**

- Le *Rapport détaillé sur les frais de déplacement*, qui comprend les frais de déplacement imputés au budget de bureau du député;
- Le *Rapport détaillé sur les frais d'accueil*;
- Le *Rapport détaillé sur les dépenses contractuelles*, qui comprend les dépenses liées aux achats effectués auprès de fournisseurs par les députés, les présidents de séance et les agents supérieurs de la Chambre ou par leurs employés et payées au moyen des fonds de la Chambre. Pour chacun de ces contrats, le montant de la dépense, la date de la facture, la description du contrat, et le nom du fournisseur sont divulgués.

#### **Informations supplémentaires sur les nouveaux formats de rapport**

##### **Sommaire des dépenses**

Le nouveau *Sommaire des dépenses* est une publication trimestrielle qui remplace le *Rapport de dépenses des députés* et le *Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre* et qui comprend l'ensemble des dépenses effectuées dans les catégories suivantes :

- salaires;
- déplacements;
- accueil;
- contrats.

Les dépenses des députés, des présidents de séance et des agents supérieurs de la Chambre seront désormais divulguées dans les 90 jours suivant la fin de chaque trimestre (plutôt que de façon cumulative).

### **Déplacements**

Le *Rapport détaillé sur les frais de déplacement* remplace le *Rapport détaillé sur les points de déplacement* et fait état de tous les frais de déplacement engagés par les députés au moyen des fonds de la Chambre. Il comprend :

- le nom du député;
- le nom des voyageurs admissibles du député (sauf dans le cas des voyageurs désignés et des personnes à charge);
- le but du déplacement;
- la date du déplacement;
- le point de départ et la destination de chaque déplacement;
- la ventilation des coûts de transport, d'hébergement et de repas, et des frais accessoires.

Le *Rapport détaillé sur les frais de déplacement* comprend aussi les frais de déplacement imputés au budget de bureau du député, qui étaient auparavant déclarés de manière globale dans le *Rapport de dépenses des députés*. Les données sur les dépenses liées aux déplacements des présidents de séance et des agents supérieurs de la Chambre continueront d'être consignées dans le *Rapport détaillé sur les frais de déplacement*.

### **Accueil**

Les frais d'accueil engagés par les députés au moyen des fonds de la Chambre sont divulgués dans le *Rapport détaillé sur les frais d'accueil*. Ce rapport comprend :

- le nom du député;
- le but de l'activité d'accueil;
- la date de l'activité;
- le lieu de l'activité;
- le nom du fournisseur;
- le nombre de personnes qui y ont participé;
- le coût total.

Les données sur les frais d'accueil des présidents de séance et des agents supérieurs de la Chambre continueront d'être consignées en détail dans le *Rapport détaillé sur les frais d'accueil*.

## Contrats

Toutes dépenses contractuelles payées au moyen des fonds de la Chambre seront divulguées dans le nouveau *Rapport détaillé sur les dépenses contractuelles*. Les salaires des employés et les dépenses déjà publiées dans d'autres rapports (par exemple, le coût d'un voyage publié dans le rapport sur les frais de déplacement, ou le coût associé à l'organisation d'un événement dans la circonscription publié dans le rapport sur les frais d'accueil) ne sont pas compris dans la nouvelle version de ce rapport. Le nouveau rapport se démarque ainsi des rapports sommaires antérieurs, qui présentaient les dépenses sous forme agrégée et par catégories.

Le rapport fournit l'information suivante sur les contrats conclus par les députés et payés au moyen des fonds de la Chambre :

- le nom du député;
- la description du contrat;
- le nom du fournisseur;
- la date de facturation;
- la valeur totale de la facture.

**Toute question concernant une dépense particulière doit être adressée au député ou à l'agent supérieur de la Chambre en question.**

### **Pour plus de renseignements :**

Heather Bradley

Directrice des communications

Bureau de la présidence de la Chambre des communes

613-995-7882

[heather.bradley@parl.gc.ca](mailto:heather.bradley@parl.gc.ca)

[Suivez-nous](#)

